CHSCTSD65 du jeudi 16 septembre 2021

Déclaration liminaire de la FSU des Hautes-Pyrénées

Et Compte-rendu

Ce CHSCTSD se tient en ce début d'année scolaire à la fois pour préciser les conditions sanitaires de cette reprise et pour répondre à une saisine relative à une situation d'extrême gravité. Nous ne pouvons que déplorer les changements de dernière minute quant à l'horaire de réunion : ces questions méritent d'y consacrer tout le temps nécessaire et nous seront vigilants à ce sujet.

Il ne nous appartiendra pas dans ce CHSCT de débattre longuement des choix discutables, des priorités contestables et des errements gouvernementaux sur la gestion de cette crise sanitaire. Nous résumerons en disant qu'il ne suffit pas de seriner « l'école est notre priorité » quand la pratique démontre souvent l'inverse et quand beaucoup d'éléments ont prouvé ces 18 derniers mois que la santé et la sécurité des personnels de l'Education Nationale n'étaient absolument pas la priorité de notre ministère : repensons à la prétendue politique de vaccination prioritaire des personnels… Rappelons au ministre qui prétend faire de nous des « ambassadeurs de la vaccination » que chacun doit exercer son métier dans le strict champ de ses compétences. Nous ne sommes ni médecins, ni biologistes.

Quant aux conditions de travail qui découlent des choix gouvernementaux dans leur ensemble, nous affirmons qu'elles représentent l'outil par excellence de la maltraitance certaine de l'administration envers les personnels. Rappelons que l'employeur est responsable de l'organisation du travail et qu'il doit s'assurer qu'elle ne dégrade pas la santé des salariés dont il est responsable. C'est pour ces raisons que nous appellerons les personnels à être en grève et à manifester le 23 septembre prochain dans l'Education Nationale et avec tous les fonctionnaires et les salariés du secteur public le 5 octobre.

Questions techniques et alertes

Un passe sanitaire peut-être exigé pour certains de nos collègues, qui travaillent dans des structures médicales par exemple. Comment concilier le respect du secret médical avec cette obligation ?

Un nouveau décret et une nouvelle circulaire sont parus quant à la protection des personnels dits « vulnérables », pour application à partir du 27 septembre. Qu'est-ce qu'une « exposition à une forte densité virale » ? Quelles seront les modalités concrètes pour ces collègues ?

Nous avons par ailleurs constaté une augmentation des signalements RSST pour risques psycho sociaux. Nous demandons un groupe de travail spécifique lié aux RPS : causes, constatation et solutions proposées par l'employeur.

Il nous semble aussi que dans le cadre de contraintes anormales liées au travail, il nous faut évoquer la situation des enseignants du collège et des écoles de Luz-Saint-Sauveur impactés par les travaux routiers sur la route d'accès.

A l'école de Sarrancolin, les enseignants vivent très mal la suppression de poste et les répercussions catastrophiques sur l'équipe de celle-ci, ainsi que la dégradation de l'enseignement de l'occitan. A l'école Jean Macé de Tarbes, les enseignants travaillent dans des conditions de travail dégradées à cause des travaux et de l'accueil d'un public difficile. Supprimer les moyens humains c'est sacrifier le service public, dégrader les conditions d'apprentissage des élèves.

Nous demeurons vigilants sur le cas de cette école pour laquelle nous avons écrit un courrier à l'IA fin juin, et souhaitons disposer d'un suivi précis des évolutions.

Pour la FSU65

Catherine Gourbier,Véro Duran, Sébastien Jaffiol, Rose Lambert

---

CR FSU65

1. PV de la séance précédente adopté

2. Point d'actualité rentrée et situation sanitaire :

11 cas positifs dans les collèges et lycées hauts-pyrénéens depuis la rentrée.
17 classes fermées en primaires à Tarbes et 1 à Tournay.
Les écoles tarbaises de Jean Moulin, Henri IV élem et La Sendère élem constitue des points de vigilance.

- **Plan de vaccination (personnels et jeunes de + de 12 ans) spécifique aux HP** : séances de vaccination volontaires dès juillet au collège V. Hugo et à la Cité sco. Serre de Sarsan. + séance de vaccination proposées aux jeunes « avant » la rentrée effective (dès le mercredi 1er AM) dans les centres de vaccination. Impossible de connaître les chiffres (mais estimé à « plusieurs centaines »). + plan de vaccination de l'ARS pour impliquer tous les établissements publics, privés et agricoles, **parfois à l'intérieur de ceux-ci** (limitation des transports, moindre perturbation des cours). Infirmiers et médecins scolaires (+ 3,5 ETP de médiateurs, + 2 à recruter) qui participent. Date ou période précisées / établissement : **planning jusqu'au 24 septembre (première ou deuxième injection)**. Rappel : pas d'autorisation parentale pour les + de 16 ans. Autorisation d'un seul des 2 parents entre 12 et 15 ans. Actuellement 263 jeunes vaccinés.
  Campagne complémentaire à définir (rappel) / établissement.
  Echange avec les CE sur la question des passes sanitaires nécessaires pour les stages des élèves.

- **Pas de passe pour l'EN, mais certaines professions y sont contraintes (par la fonction et/ou le lieu d'exercice) :** le courrier ministériel définit le cadre, les contraintes et les modalités (v. question, du secret médical, sans doute pas résolue). Nous avons demandé si, en l'absence de présentation d'un schéma de vaccination complet, il était prévu de proposer un entretien puis un autre poste n'exigeant pas la vaccination. Il nous a été répondu qu'aucun autre poste ne serait proposé malgré la loi en vigueur. Le personnel dans cette situation ne touchera plus de salaire pendant la période où il ne travaillera pas.

- **Tests salivaires : ambition IA65 de 2000 tests/semaine** ; planning établi ; laboratoires mobilisés ; pour l'instant ne concerne que des écoles du 1er degré… Point de situation. Tests avec passage de la carte vitale ? Oui pour les personnels. Carence de véritable médecine du travail.

- **Autotests** : ne sont plus distribués qu'à la demande (cf FAQ)

- **Distribution des masques** : rentrée + nouvelle fournée à attendre(les nouveaux masques en tissus seront lavables 50 fois). **Le préfet rappelle que les écoles etc sont des ERP (donc soumis au port du masque partout) mais les établissements scolaires ne sont pas contraints par le port du masque permanent (espace extérieurs) sauf cas positifs ou décision du CE (ou IEN) …**

Masques inclusifs ? Il reste des stocks à l'IA. Demandes à faire remonter par IEN .

- **Quelle communication du point Covid hebdo (le Rectorat en a prévu une d'après IA) ? Pas de d'opposition de principe de l'IA à reconduire la même communication que l'année sco. passée.** Attend les directives du rectorat néanmoins.

- **Personnels concernés par le passe qui auraient été reçus par l'employeur dans les HP ?** Vont recevoir un courrier personnalisé (devront présenter des justificatifs du 15 sept au 15 oct, puis au-delà le passe ; entretiens prévus ; suspension sans salaire etc…). Pas de proposition d'autres postes pour l'instant. Passe non exigé pour les personnels « en passage ponctuel » (1 jour max). Voir FAQ

- **Composition de l'équipe de dépistage et de vaccination ?** Toujours une infirmière EN présente, mais qui ne vaccine pas ; idem pour les équipes de dépistage avec le « médiateur » mais ce sont les personnels de laboratoires qui effectuent les tests. **Il y a donc du travail supplémentaire pour ces personnels de santé scolaire.** Pb pour les visites des élèves qui doivent aller en stage. Pb de recrutement des médecins.

- **Médecine du travail** : pas de remplaçant titulaire au Dr George.

- **Voyages scolaires** : **pas de directives spécifiques de l'IA65, voir FAQ et protocole national.** L'IA ne demande pas d'annuler voyages et sorties et dit protéger directeurs et CE menacés par les antivax/antipass etc.

- **Fermeture de classe = Télétravail 1er degré** : voir avec les IEN pour travailler à l'école (règle) ou au domicile (dérogation)

- **Points d'eau** : **voir GT/CHSCT sur l'enquête sanitaire à prévoir**.

- **Calendriers GT :** attendre les redescentes enquête et RSST

- **Nouvelle circulaire personnels vulnérables, notion de« forte densité virale » ? :** 3 critères cumulatifs ; mais quelle mesure de cette « forte densité » ? Cluster ? **Médecin ne sait pas vraiment répondre**. L'EN n'est probablement pas concernée. Voir interprétation par l'ARS.

<u>Questions diverses :</u>

- **Capteurs CO2** : CD65 a doté chaque collège de 3 capteurs de CO2 (1 par lycée…). Quant aux écoles, ça dépend des communes…
- **Gorges de Luz** : travaux réalisés avec coupures d'accès (du 27/09 au 16 oct), puis autres contraintes jusqu'en décembre. Travaux renouvelés. Pour l'EN les personnels 1er degré : échanges de services organisés par l'IEN. **Pour le collège : situation plus complexe avec des EDT « revisités et simplifiés » (2 jours). La commune met à disposition des lieux d'hébergements gratuits. Accès par le Tourmalet très long : solutions envisagées diverses dont parcours car adapté en ligne quotidienne (mais long !).**
  Inquiétudes sur la situation à long terme, année après année. Inquiétude du CHS. Défraiements ? **Demande IA de faire remonter les situations les plus compliquées (v DRH de proximité). Demande de tirer un bilan pour 2021 pour la suite.** « A circonstances exceptionnelles, organisation exceptionnelle » (IA).

- **Cas Sarrancolin** : pour l'IA le taux d'encadrement est déjà bon. Reconnaît l'organisation pédagogique complexe (« 2 écoles en une ») mais l'IA fait confiance à l'IEN pour aider les collègues à s'organiser. Le DASEN n'a pas souhaité comprendre la difficulté à s'organiser de l'équipe qui a perdu une classe à la dernière carte scolaire. Un poste unilingue a été transformé en poste occ et le 1/2 poste occ a disparu. Cependant, faute de candidat, le poste occ n'est pourvu qu'à 50 % par une PES. Nous avons fait remarqué encore une fois le peu d'attractivité que représente l'enseignement occ sur le département puisque les PE sont souvent obligés d'enseigner du CP au CM2. Des PE occ ont préféré quitter l'enseignement occ ou même le département !

- **Suivi Jean Macé** : demande du CHSCT de faire le point. L'administration nous promet de nous tenir au courant des avancées des travaux.